

Vide greniers du Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Amélie-les-Bains-Palalda Samedi 10 octobre 2026

REGLEMENT

Autorité organisatrice : Comité des Œuvres Sociales d'Amélie-les-Bains-Palalda (association loi 1901)

Date : Samedi 10 octobre 2026

Horaires :

- **Déballage :** 6h00 à 8h00 (tout exposant arrivé après 9h00 ne pourra pas s'installer et ne sera pas remboursé)
- **Remballage :** 18h00
- **Lieu :** Boulevard Petite Provence

La participation à ce vide grenier :

- est strictement réservée aux particuliers
- doit présenter un caractère exceptionnel
- est limitée à la vente d'objets personnels usagés

La vente et le don d'animaux sont strictement interdits.

Tout participant doit remplir et signer une demande d'autorisation qui lui sera remise comportant un relevé d'identité et une attestation sur l'honneur.

Le prix d'emplacement de **10 euros pour 5 mètres linéaires, non divisibles** sera perçu par l'organisateur lors de l'inscription.

Les organisateurs de cette manifestation se réservent le droit de refuser ou d'exclure tout participant ne respectant pas le présent règlement.

En cas de pluie le vide grenier sera annulé.

Aucune installation ne doit se situer hors du périmètre fixé par l'arrêté municipal.

Toute personne ne répondant pas à ces directives ou ayant donné des renseignements inexacts en assume l'entière responsabilité et en dégage, de ce fait, l'association Comité des Œuvres Sociales d'Amélie-les-Bains-Palalda.

TOUT EXPOSANT EST PRIE DE LAISSER SON EMPLACEMENT PROPRE

Le bureau du COS

**PARTICIPATION VIDE GRENIERS AMELIE-LES-BAINS-PALALDA
SAMEDI 10 OCTOBRE 2026 – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**

.....X.10 euros soit Euros

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda le 03 septembre 2026
Comité des Œuvres Sociales d'Amélie les Bains Palalda

VIDE GRENIER DU SAMEDI 10 OCTOBRE 2026

DEMANDE D'AUTORISATION

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

N° de tél. :

Carte nationale d'identité n° (à fournir obligatoirement recto/verso) :

Délivrée le Par

**Sollicite l'autorisation de vendre des objets mobiliers personnels à l'occasion de
l'opération « vide grenier » qui se déroule à Amélie-les-Bains-Palalda
le samedi 10 octobre 2026, conformément au règlement en vigueur.**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le demandeur désigné ci-dessus atteste sur l'honneur

- qu'il n'est pas inscrit sur le Registre des revendeurs d'objets mobiliers,
- qu'il n'a pas participé à plus de 2 vide-greniers, celui-ci compris,
- que les objets mis en vente :
 - ne proviennent pas d'un vol ni d'un recel
 - n'ont pas été achetés pour la revente.

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement du vide grenier d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Signé (le demandeur),

Montant perçu : 10 euros (pour 5 mètres) x soit Euros

***Seules les demandes d'autorisation accompagnées du paiement et de la photocopie
recto/verso de la pièce d'identité seront prises en considération.
Le paiement doit être effectué à la réservation par espèces ou chèque à l'ordre du Comité
des Œuvres Sociales.***